

**INTERVIEW // HÉLÈNE CONWAY-MOURET** ministre déléguée chargée des Français de l'étranger

# « Il n'y a pas d'exil fiscal de masse »

- La majorité des départs à l'étranger se font pour des raisons professionnelles, assure la ministre.
- Le revenu moyen des foyers expatriés est de 39.000 euros.

Propos recueillis par  
Karl De Meyer  
à Miami (Etats-Unis)

**L**a ministre en charge des Français de l'étranger, en déplacement dans le sud des Etats-Unis pour y favoriser les investissements français, répond à Philippe Marini, le président de la commission des Finances du Sénat, au sujet du nombre des Français qui quittent l'Hexagone. Pour le sénateur UMP, ces départs traduisent un « rejet de la France ».

Qu'est-ce qui vous a hérisnée dans les propos de Philippe Marini dans « Les Echos » au sujet des Français qui s'expatrient ? Hérisnée n'est pas le terme que

j'emploierais. Je suis plutôt contrariée par les conclusions que Philippe Marini tire des chiffres du récent rapport de la Direction générale des finances publiques. Si je trouve positif qu'il cherche à mieux appréhender les motivations des Français expatriés, je conteste, en revanche, que les 35.000 départs recensés en 2011 traduisent un exode fiscal de masse. C'est très

« Au moins 4.000 foyers fiscaux ont souscrit au dispositif de régulation fiscale qui permet d'échapper à de lourdes pénalités. »

réducteur et très désobligeant à l'endroit des Français qui partent pour un temps plus ou moins long, pour des raisons personnelles ou pour saisir des opportunités.

En savez-vous plus, vous, sur les motivations de ces Français qui partent ?

Nous avons mené une enquête fin 2012 auprès de 9.000 personnes, qui sont assez représentatives des réalités que vivent les Français de l'étranger. Que disent-ils en la matière ? Très souvent – dans 42 % des cas –, ils partent pour des raisons professionnelles ou à la demande de leur entreprise (18 %). Et dans 18 % des cas, pour améliorer leur rémunération.

On imagine mal les exilés



Hélène Conway-Mouret. Photo MAXPPP

fiscaux déclarer leur motivation dans un sondage... Le revenu fiscal moyen des foyers fiscaux expatriés – des Français mais aussi des étrangers – était en 2011 de 39.000 euros par an. On est donc loin des montants qui expliqueraient un exil fiscal. Je rap-

pelle, en outre, qu'en 2011, année à laquelle se réfère le sénateur Marini, c'est son « camp » qui était au pouvoir. S'il y a eu exil fiscal à l'époque, alors la responsabilité en incombe à sa famille politique...

Il estime que les Français ont

pressenti l'alternance de 2012.. Je vous rappelle que le nombre de départs a connu un fort pic en 2007 avec 29.000 départs : nous étions au début du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Les Français pressentaient-ils alors déjà l'alternance ? Soyons sérieux. Nous savons de surcroît qu'en 2011 beaucoup de Français établis à l'étranger se sont inscrits sur les listes consulaires pour voter aux élections de 2012.

Mais on ne peut nier qu'il y a tout de même un exil fiscal, si difficile à quantifier soit-il ?

Oui, mais il reste marginal. Des pays limitrophes de la France proposent en effet des avantages fiscaux, dont certains de nos compatriotes souhaitent profiter. Pour lutter contre le phénomène, Bernard Cazeneuve, ministre délégué au Budget, a mis en place un programme de régularisation fiscale : au moins 4.000 foyers fiscaux ont déjà souscrit au dispositif pour sévir de lourdes pénalités. Bercy travaille par ailleurs à la lutte contre les paradis fiscaux. Et le Liechtenstein et le Luxembourg ont déjà signé la convention de l'OCDE sur les échanges de données fiscales.



L'intégralité de l'interview sur [lesechos.fr/france](http://lesechos.fr/france)